F.G.M.C

FÉDÉRATION GENEVOISE DES MUSIQUES DE CRÉATION

Cité de la musique : NON à un paquebot démesuré

Estimant que le projet de Cité de la musique (CDM) ne répond pas aux besoins actuels de la scène musicale dans sa grande diversité, la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC) se positionne publiquement contre le projet et recommande de voter NON à l'objet soumis en votation en Ville de Genève le 13 juin.

Un « Cadeau » à 300 millions?

La Cité de la Musique (CDM) est un bâtiment « de prestige » destiné à accueillir de manière permanente l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR), de grands orchestres internationaux ainsi que la Haute École de Musique de Genève (HEM). La construction de la CDM est présentée comme le « cadeau » d'une fondation privée qui contribue à hauteur de 70% des 300 millions estimés pour la construction. Aucune garantie n'a été donnée en cas de dépassement de budget comme c'est souvent le cas dans ces gros projets (Philharmonie de l'Elbe à Hambourg, Philharmonie de Paris,...). De plus, il est difficile d'évaluer son impact sans inscrire le projet dans une perspective à long terme, avec ses conséquences culturelles, financières, environnementales et sociétales.

Un bâtiment prestigieux pour qui ?

À qui est destiné le « cadeau » ? Il suffit de jeter un oeil aux plans du bâtiment pour constater que les musiques actuelles n'ont pas été prévues dans le projet. La salle philharmonique sera occupée par l'OSR pour 80 soirées annuelles. S'y ajoutent quelques accueils de formations extérieures. Pour les autres activités, les deux autres salles (Black Box et Grand Studio) seront largement occupées par la HEM et l'OSR. Leur disponibilité pour d'autres acteurs sera réduite : la Black Box est libre principalement pendant les vacances scolaires, le Grand Studio est généralement occupé la journée par la HEM. Elles sont construites pour la musique acoustique et non pour des musiques amplifiées. La CDM est ainsi loin de rassembler les différents publics et les différentes pratiques musicales sur un pied d'égalité. Sa dénomination est une opération marketing qui ne correspond pas à la réalité. Elle promet beaucoup sur le papier, alors qu'elle avantage largement la musique classique institutionnalisée en ne laissant que des miettes au terreau des autres pratiques musicales.

Quelles conséquences financières pour la collectivité publique ?

La CDM annonçait jusqu'au mois de mars 2021 un budget de fonctionnement annuel de 13 millions de francs (somme que l'on sait inférieure à d'autres institutions similaires comme le KKL à Lucerne). Elle prétend désormais que ce projet ne coûtera « rien » à la collectivité, les frais de fonctionnement pour la HEM et l'OSR étant assurés par leur subvention actuelle. Mais elle esquive la question du financement de la programmation, notamment pour la salle philharmonique.

On sait qu'il n'y aura pas de ressources supplémentaires pour la culture ces prochaines années au vu de l'état actuel des finances du Canton, de la Ville et des communes de Genève. Le canton a promis une contribution de 2,5 millions de francs et l'association des communes genevoises sera sollicitée. Il manque beaucoup pour réaliser les promesses de la CDM. Nous traversons une période d'endettement croissant où les besoins d'aide sociale vont grandissants. A cela s'ajoutent les conséquences de la pandémie de Covid-19 et une crise environnementale à l'avenir incertain. Est-ce vraiment le moment de construire un nouveau bâtiment au fonctionnement coûteux pour les collectivités publiques et qui conditionnera tout le soutien à la culture pour des décennies ? Ne bétonnons ni la politique culturelle ni les finances publiques pour des décennies.

Quel avenir pour la culture ?

La CDM n'invente pas un programme particulièrement innovant : OSR et HEM vont pouvoir améliorer leur activité habituelle centrée sur les musiques patrimoniales. Les chefs d'œuvre du passé sont sans doute magnifiques et inspirants, mais le passé doit s'équilibrer avec le présent.

Pourtant, alors qu'elles forment la majorité des musiques pratiquées et écoutées aujourd'hui, le terreau des musiques actuelles et de la création musicale est largement sous doté. Il repose sur un système en grande partie bénévole. Ses musiciens professionnels doivent se contenter d'un revenu en dessous du minimum vital. Cette précarité s'est accrue avec la pandémie.

Pourquoi accroître les inégalités ?
Le milieu musical souffre depuis longtemps d'un déséquilibre source de tensions. D'autres cantons travaillent à réharmoniser ce déséquilibre structurel. A Genève nous sommes loin du compte. Une minorité d'acteurs sont extrêmement bien dotés : l'OSR (19 millions) et le Grand Théâtre (plus de 50 millions) reçoivent plus de 80% du financement public dans le domaine de la musique. Régulièrement sont attribuées des rallonges au Grand Théâtre (3 millions de plus entre 2015 et 2018).

La CDM est un projet élitaire. On ne bâtit pas une unité des musiques en creusant les inégalités. Le financement public des activités promises dans le cadre de la CDM se fera au détriment du terreau existant. Quelle petite structure, quel artiste indépendant peut payer le coût de location des salles? Le public des musiques actuelles ne reconnaîtra pas dans un bâtiment massif, luxueux et excentré.

Une structure privée dédiée à deux institutions ?
La Fondation pour la Cité de la Musique (CDM) s'est créée en 2014 avec comme objectif de trouver un emplacement prestigieux. En 2020 seulement le milieu culturel a pris connaissance du projet. Personne n'a donc été consulté hors de l'OSR et la HEM. Pourquoi la CDM s'est-elle bâtie à l'écart, sans tenir compte ni des besoins des 160 autres structures musicales genevoises, ni de ceux des artistes indépendants ?

Est-ce à un mécène privé de dicter la politique culturelle genevoise ? La gestion de la CDM est assurée par une fondation privée, composée uniquement de représentant-es de deux institutions : la HEM et l'OSR. Malgré l'insistance de certains acteurs culturels, aucun désir d'ouverture à d'autres partenaires n'est envisagé au sein du conseil de fondation. Une institution de cette taille, qui se revendique comme un pôle d'importance régionale, qui se prétend ouverte à toutes les musiques, ne doit-elle pas respecter des principes transparents ? Ne privatisons pas la culture, cultivons la diversité, décentralisons la présence de la musique dans la cité.

Pour quelle urgence ?
Ni l'OSR, ni la HEM ne sont directement menacés aujourd'hui.
S'il est légitime que la HEM puisse recentrer des activités, d'autres solutions sont possibles dans un délai raisonnable (quartiers en construction, friches industrielles, plus de 500'000 m2 de locaux vides à Genève).
S'agissant de la salle philharmonique, pourquoi construire une salle prestigieuse qui sera peu utilisée et qui entrera en concurrence directe avec les salles existantes dédiées au répertoire classique ? Genève dispose déjà de deux salles de plus de 1500 places : le Victoria Hall et le Grand Théâtre. S'y ajoute le Bâtiment des Forces Motrices, largement sous-occupé. D'autres salles notamment dans le Grand Genève peuvent également recevoir des orchestres symphoniques.

Il est à l'heure actuelle essentiel et même prioritaire de renforcer et d'améliorer l'existant. Les salles, les structures et les artistes locaux dans le domaine des musiques actuelles et contemporaines ont besoin de moyens sur le long terme pour perdurer, rayonner et sortir de la précarité.

Pour quel emplacement ?
Une énorme aberration s'ajoute aux questions du financement et de la politique culturelle : l'emplacement choisi pour la CDM. Le projet prévoit l'abattage de 133 arbres adultes dans un quartier déjà fortement bétonné. 9000 m2 de terrain seront dévégétalisés. Genève fait partie des 13 villes dans le monde qui subiront la plus forte augmentation de températures d'ici 2030 (+ 2,5 degrés). Nous aurons des pics de chaleur à 45 degrés en été, des taux d'humidités élevés générés par l'évaporation de l'eau du lac. A l'heure de l'urgence climatique, il faut planter un maximum d'arbres et garder tout l'existant. Construire un bâtiment de verre et de béton de 46 m de haut sur plus de 140m de long sur cette parcelle verdoyante est un bien triste exemple pour l'avenir.